

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 avril 2026

Délibération N° 03/04/2026 2-4

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Cédric PRUVOST, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothee CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont

M. Baptiste DESCLOQUEMANT qui a donné procuration à M. Cédric Pruvost

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment L. 2312-1, L. 5217-10-4, L. 5217-10-5, L. 5217-10-6, L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-8, L. 2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Saint-Laurent-Blangy,

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté par le conseil municipal par délibération n°2 – 1 du 3 avril 2026,

Vu la délibération n° 1 – 1 en date du 09 février 2026 portant débat sur les orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026,

Considérant la note de synthèse du budget primitif 2026 établi par Monsieur le Maire,

Considérant que le budget primitif pour l'exercice 2026 a été préparé et présenté par Monsieur le Maire conformément aux dispositions du CGCT,

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires a été régulièrement organisé le 9 février, dans le délai de dix semaines précédant le présent vote, conformément aux obligations applicables aux communes de plus de 3 500 habitants relevant de la nomenclature M57,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 062-216207530-20260403-D\_2026\_0403\_08-DE

Considérant que le projet de budget a été communiqué aux membres du conseil municipal le 20 mars 2026, soit au moins douze jours avant la présente séance,

Considérant que le budget primitif est présenté en équilibre réel, conformément aux articles L. 1612-5 et suivants du CGCT, les recettes et les dépenses étant sincèrement évaluées,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT,

Considérant que l'ensemble des pièces annexes obligatoires prévues par la nomenclature M57 ont été jointes au projet de budget,

Considérant que le Budget Primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat anticipé	- €	2 072 352,38 €	39 474,05 €	- €
Restes à Réaliser	- €	- €	678 290,62 €	400 567,90 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	317 196,77 €
Crédits 2026	10 170 262,65 €	8 597 910,27 €	2 200 500,00 €	1 700 500,00 €
Auto-financement	500 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 670 262,65 €</b>	<b>10 670 262,65 €</b>	<b>2 918 264,67 €</b>	<b>2 918 264,67 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 8/04/2026

ID : 062-216207530-20260403-D\_2026\_0403\_08-DE

S'LO

# BUDGET PRIMITIF 2026

*Note de synthèse*



Conseil Municipal du 03/04/2026

**PREAMBULE**

L'article L23.13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire d'un cycle budgétaire annuel de la collectivité.

2026 étant une année de renouvellement de l'assemblée délibérante, le Budget Primitif doit être voté avant le 30 avril. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours après le vote.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrite au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le présent Budget Primitif est inscrit à l'ordre du jour du conseil du 03/04/2026.

La section de fonctionnement permet de gérer les affaires courantes quand la section d'investissement à vocation à moderniser la commune de façon équilibrée et durable.

Le Budget Primitif est voté au chapitre et présenté suivant le référentiel M57.

**SYNTHESE DU BUDGET 2026**

Le budget primitif global (opérations réelles et d'ordre) présenté au Conseil Municipal pour 2026 est décomposé de la manière suivante :

SECTION DEPENSES	OPERATIONS RELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
Fonctionnement	8 870 262.65 €	1 800 000.00 €	10 670 262.65 €
Investissement	2 022 000.00 €	217 974.05 €	2 239 974.05 €
Restes à Réaliser	678 290.62 €	- €	678 290.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 570 553.27 €</b>	<b>2 017 974.05 €</b>	<b>13 588 527.32 €</b>

SECTION RECETTES	OPERATIONS RELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
Fonctionnement	8 547 910.27 €	2 122 352.38 €	10 670 262.65 €
Investissement	589 196.77 €	1 928 500.00 €	2 517 696.77 €
Restes à Réaliser	400 567.90 €	- €	400 567.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 537 674.94 €</b>	<b>4 050 852.38 €</b>	<b>13 588 527.32 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Dans la mesure où le Compte Financier Unique n'a pas été voté, la ville prévoit une reprise anticipée du résultat suivant l'état des restes à réaliser et une balance des résultats d'exécution.

En fonctionnement, il apparaît donc un résultat 2026 positif en section de fonctionnement de 616 225.07 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY – Note de synthèse du

1 755 456.05 €. Le résultat de clôture 2025 en fonctionnement se porte donc à 2 371 681.12 €.

En investissement, le résultat 2026 est négatif à hauteur de - 489 840.72 €. L'excédent antérieur de 450 366.67 € permet d'avoir un résultat de clôture 2025 en investissement de - 39 474.05 €. Il convient d'ajouter à ce résultat le solde des restes à réaliser, qui est de - 277 722.72 €, il apparaît donc un résultat de - 317 196.77 € en investissement.

Il est proposé d'affecter provisoirement les résultats de la façon suivante :

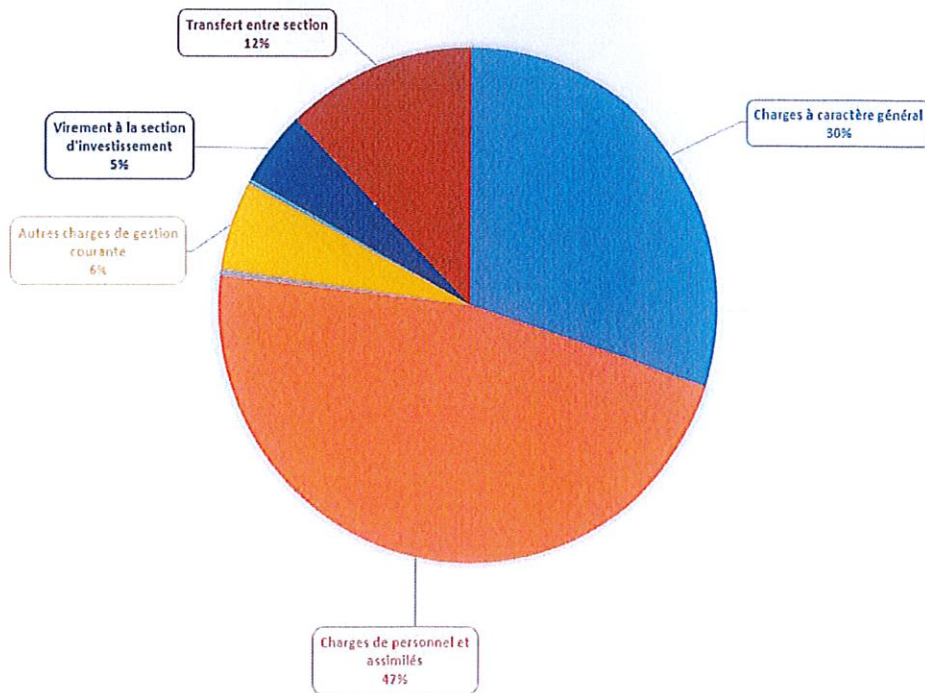
- Excédent de fonctionnement (R002): .....2 054 484.35 €
- Besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : ....317 196.77 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement (D001) : .....39 474.05 €

**ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 121 923.32 € et s'établissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	2 869 773,32 €	3 195 762,65 €	11%
012	Charges de personnel et assimilés	4 751 400,00 €	4 998 800,00 €	5%
014	Atténuation de produits	26 000,00 €	49 000,00 €	88%
65	Autres charges de gestion courante	580 750,00 €	596 700,00 €	3%
66	Charges financières	41 000,00 €	28 000,00 €	-32%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 000,00 €	-33%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 271 923,32 €</b>	<b>8 870 262,65 €</b>	<b>7%</b>
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00 €	500 000,00 €	-33%
042	Transfert entre section	1 100 000,00 €	1 300 000,00 €	18%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 850 000,00 €</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>-3%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 121 923,32 €</b>	<b>10 670 262,65 €</b>	<b>5%</b>

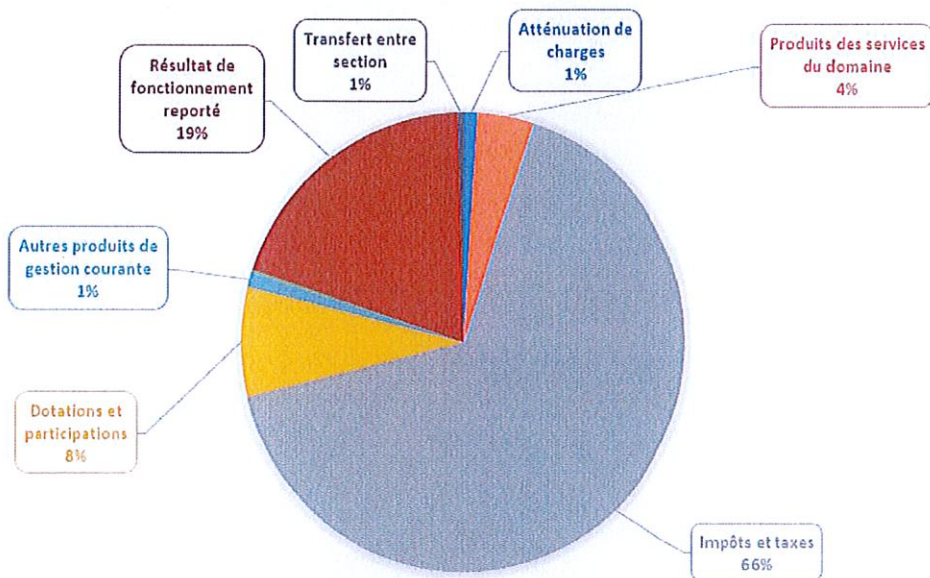


## VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY – Note de synthèse du

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 670 262.65 € et s'établissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Evolution
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	100 000,00 €	0%
70	Produits des services du domaine	372 040,00 €	372 800,00 €	0%
73	Impôts et taxes	6 828 877,27 €	7 060 110,27 €	3%
74	Dotations et participations	871 850,00 €	881 250,00 €	1%
75	Autres produits de gestion courante	114 650,00 €	113 250,00 €	-1%
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €	20 000,00 €	-33%
78	Reprise sur provisions	1 000,00 €	500,00 €	-50%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 318 417,27 €</b>	<b>8 547 910,27 €</b>	<b>3%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 755 456,05 €	2 072 352,38 €	18%
042	Transfert entre section	48 050,00 €	50 000,00 €	4%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 803 506,05 €</b>	<b>2 122 352,38 €</b>	<b>18%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 121 923,32 €</b>	<b>10 670 262,65 €</b>	<b>5%</b>



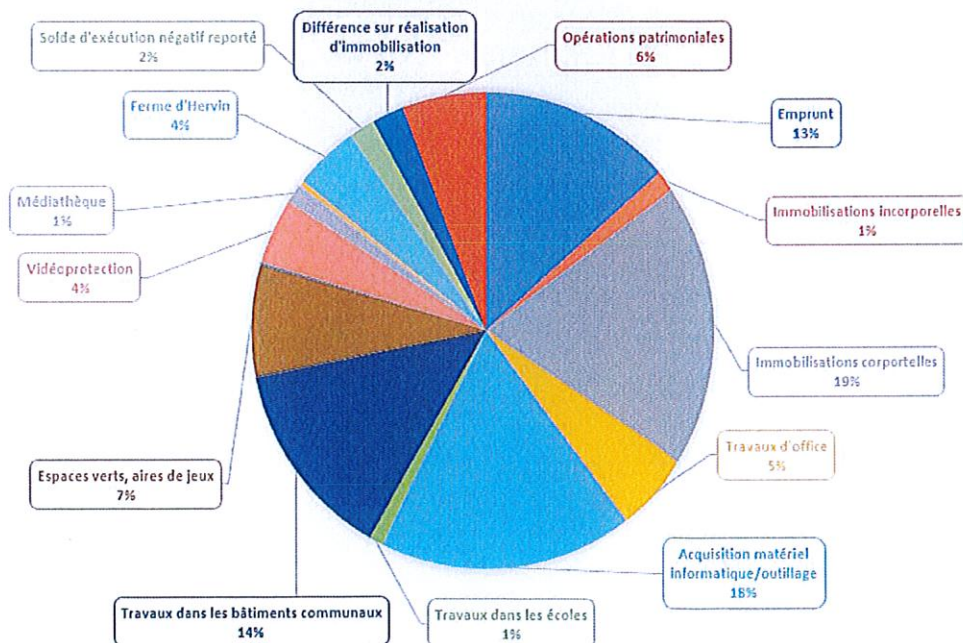
## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 2 918 264.67 €, dont 678 290.62 € de Restes à Réaliser.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Evolution
16	Emprunt	431 000,00 €	301 000,00 €	-30%
20	Immobilisations incorporelles	63 000,00 €	32 000,00 €	-49%
21	Immobilisations corporelles	370 206,67 €	401 521,00 €	8%
45	Travaux d'office	120 000,00 €	120 000,00 €	0%
102	Acquisition matériel informatique/outillage	487 810,00 €	394 379,00 €	-19%
104	Travaux dans les écoles	3 000,00 €	21 000,00 €	600%
107	Travaux dans les bâtiments communaux	176 200,00 €	305 200,00 €	73%
124	Travaux de signalisation	7 000,00 €	1 500,00 €	-79%
125	Travaux cimetière	17 600,00 €	4 000,00 €	-77%
130	Espaces verts, aires de jeux	391 800,00 €	165 900,00 €	-58%
134	Aménagement Vaudry Fontaine	400 000,00 €	20 000,00 €	-95%
166	Crèche	1 200,00 €	1 500,00 €	25%
173	RPE	- €	3 500,00 €	-
180	Vidéo-protection	132 000,00 €	100 000,00 €	-24%
185	Médiathèque	18 500,00 €	30 500,00 €	65%
187	Transition énergétique	228 000,00 €	20 000,00 €	-91%
201	Ferme d'Hervin	200 000,00 €	100 000,00 €	-50%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 047 316,67 €</b>	<b>2 022 000,00 €</b>	<b>-34%</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	39 474,05 €	-
040	Différence sur réalisation d'immobilisation	48 050,00 €	50 000,00 €	4%
041	Opérations patrimoniales	78 500,00 €	128 500,00 €	64%
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>126 550,00 €</b>	<b>217 974,05 €</b>	<b>72%</b>
	Restes à Réaliser	446 626,41 €	678 290,62 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 620 493,08 €</b>	<b>2 918 264,67 €</b>	<b>-19%</b>

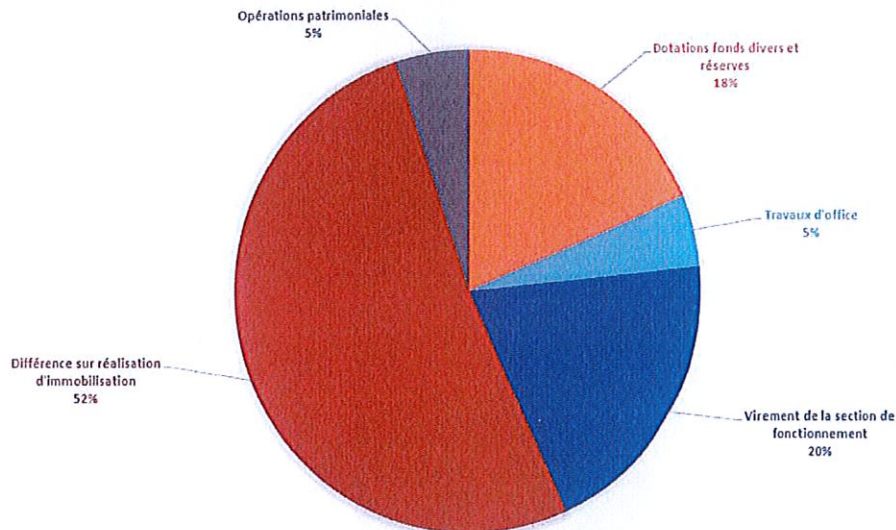


## LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 2 918 264,67 €, dont 400 567,90 € de Restes à Réaliser.

Ces recettes s'établissent comme suit :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Evolution
024	Produits des cessions d'immobilisation	117 000,00 €	- €	-100%
10	Dotations fonds divers et réserves	564 481,41 €	468 696,77 €	-17%
13	Subventions d'investissement	436 000,00 €	- €	-100%
16	Emprunt	500,00 €	500,00 €	0%
45	Travaux d'office	120 000,00 €	120 000,00 €	0%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 237 981,41 €</b>	<b>589 196,77 €</b>	<b>-52%</b>
001	Résultat d'investissement reporté	450 366,67 €	- €	-100%
021	Virement de la section de fonctionnement	750 000,00 €	500 000,00 €	-33%
040	Différence sur réalisation d'immobilisation	1 100 000,00 €	1 300 000,00 €	18%
041	Opérations patrimoniales	78 500,00 €	128 500,00 €	64%
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 378 866,67 €</b>	<b>1 928 500,00 €</b>	<b>-19%</b>
	Restes à Réaliser	3 645,00 €	400 567,90 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 620 493,08 €</b>	<b>2 918 264,67 €</b>	<b>-19%</b>



## FISCALITE

La collectivité vote ses taux propres de fiscalité pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que pour la taxe d'habitation.

Les taux 2025 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.09 %
- Taxe d'habitation : 19.43 %

Il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2026.

## SITUATION DE LA DETTE

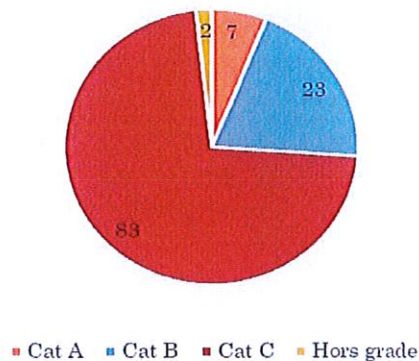
La ville possède 12 emprunts pour un capital restant dû au 01/01/2026 à hauteur de 1 367 255.56 €.

L'annuité annuelle de la dette est de 314 477.63 € pour 2026 dont 290 771.77 € en remboursement de capital et 23 705.86 € d'intérêts.

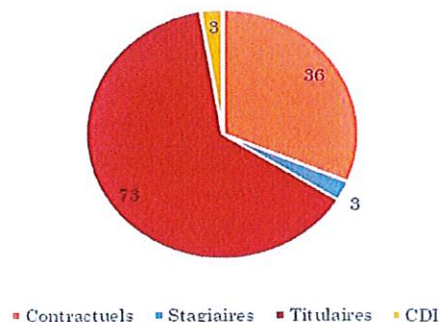
## ETAT DU PERSONNEL

La collectivité emploie, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 115 agents dont 73 titulaires, 3 stagiaires, 3 CDI et 36 contractuels, répartis en 3 catégories (A, B et C).

Répartition des agents par catégorie



Répartition des agents par statut



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le ville soutient chaque année le tissu associatif par le versement de subventions. Pour 2026, les subventions prévues au compte 65748, sont les suivantes :

Nom de l'association	Montant	Objet
A.A.S.	5 000,00 €	Fonctionnement
A.A.S.	2 000,00 €	Exceptionnelle
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS	200,00 €	Fonctionnement
A.E.P.G.E.	300,00 €	Fonctionnement
AIRS Association	300,00 €	Fonctionnement
AMICALE LAIQUE LANGEVIN(RIB sur budget)	2 000,00 €	Fonctionnement
ARPEGE	6 500,00 €	Fonctionnement
JARDINS FAMILIAUX	450,00 €	Fonctionnement
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	73 000,00 €	Fonctionnement
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	5 550,00 €	Exceptionnelle
DONNEURS DE SANG	800,00 €	Fonctionnement
ENTENTE HALIEUTIQUE	450,00 €	Fonctionnement
ETOILE SPORTIVE FOOTBALL	29 500,00 €	Fonctionnement
FOLIE'S IMMERCURIENNES	3 800,00 €	Fonctionnement
FOLIE'S IMMERCURIENNES	3 000,00 €	Exceptionnelle
JUDO CLUB IMMERCURIEN	2 600,00 €	Fonctionnement
SCRABBLE DU VAL DE SCARPE	300,00 €	Fonctionnement
SOCIETE IMMERCURIENNE GYMNIQUE	29 500,00 €	Fonctionnement
SPORTS ET LOISIRS	50 000,00 €	Fonctionnement
SPORTS ET LOISIRS	5 000,00 €	Exceptionnelle
TENNIS DE TABLE IMMERCURIEN	29 500,00 €	Fonctionnement
TENNIS DE TABLE IMMERCURIEN	3 000,00 €	Exceptionnelle
V.T.T. IMMERCURIEN	900,00 €	Fonctionnement
LES SAINT LAURENT DE France	2 000,00 €	Fonctionnement
ADAV	2 500,00 €	Fonctionnement
CLUB DES AINES	300,00 €	Fonctionnement
ESPACE AQUARELLE	250,00 €	Fonctionnement
SLB MOTO	500,00 €	Fonctionnement
LES CANARDS DE LA SCARPE	800,00 €	Fonctionnement
BLACK HORSE COUNTRY	400,00 €	Fonctionnement
DELEGATION DEPARTEMENTALE EDUC NATIONALE	50,00 €	Fonctionnement
F.N.A.C.A	200,00 €	Fonctionnement
KARATE CLUB IMMERCURIEN	1 800,00 €	Fonctionnement
SLB FEST	1 000,00 €	Fonctionnement
RECREA SOIE	250,00 €	Fonctionnement
USEP LENGLET	100,00 €	Fonctionnement
<b>TOTAL</b>	<b>263 800,00 €</b>	

## SUBVENTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afin de soutenir les actions du Centre Communale d'Action Sociale, la ville verse une subvention de fonctionnement, reprise au compte 657363, de 120 000 € pour l'année 2026.